

> Médecins omnipraticiens

Orchestrateur et sans rendez-vous populationnel – Formulaire à remplir pour le DRMG

Lettre d'entente n° 269

Dans l'[infolettre 075](#), nous vous indiquions que, dans le cadre de la *Lettre d'entente n° 269*, si l'orchestrateur n'est pas disponible dans votre territoire, vous devez vous engager auprès de votre département de médecine générale de votre territoire. Cet engagement vise à adhérer à un DMÉ et à un système de services sans rendez-vous et sans frais pour le patient qui sera compatible avec l'orchestrateur de rendez-vous dès que celui-ci sera disponible sur votre territoire.

Pour ce faire, remplissez le formulaire [Bonifications applicables aux services offerts sans rendez-vous – Engagement individuel d'adhésion \(4486\)](#). Ce formulaire est disponible sous l'onglet *Formulaires* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.